

VILLE DE CHATELAILLON-PLAGE
Charente-Maritime

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 3 MARS 2011
(affiché en exécution de l'article L 2121-25 du CGCT)

La convocation du Conseil Municipal a été faite Le 25 février 2011.

PRESENTS : Jean-Louis LEONARD - Yvon NEVEUX - Catherine SEVALLE - Thierry COULON - Michèle BOMPOINT - Gérard FOUGERAY - Gilles ADRIEN - Nicole NEAU - Christiane STAUB - Jean-Paul KLEIST - Dominique GOUGAT - Thierry BOSCARIOL - Pascale LEYON - Isabelle FABBIANI - David LABICHE - Nadine BARBIER - Philippe DE LAPORTE

ABSENTS ET REPRESENTES: Jacqueline LEVERT par Jean-Paul KLEIST - Stéphane VILLAIN par Yvon NEVEUX - Jean-Yves COUTON par Catherine SEVALLE - Marlène JEAN DIT BERTHELOT par Thierry COULON - Hélène CHASSEREAU par Dominique GOUGAT - Jocelyne CEYROLLE par Michèle BOMPOINT - Régis LEBAS par Gille ADRIEN - Pascal MONNET par David LABICHE - Céline VIRLOGEUX par Jean-Louis LEONARD - Lénaïk BURGAUD par Pascale LEYON - Anne-Marie MOREAU par Nadine BARBIER - Evelyne PEZRON par Philippe DE LAPORTE

ABSENTS :

Secrétaire de séance : Gérard FOUGERAY

Jean-Louis LEONARD ouvre la séance par l'approbation du procès verbal des débats et des délibérations de la séance du 28 janvier 2011.

Jean-Louis LEONARD propose d'ajouter 3 points à l'ordre du jour :

- Demande d'aide au titre du F.S.U.E.,
- Acceptation d'un don,
- Location bail commercial à la Société AELIS.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

I - Le Débat d'Orientation Budgétaire a pour but d'informer les conseillers municipaux sur la préparation du futur budget en vue de son adoption avant le 31 mars.

Ce débat permet au Conseil Municipal :

- de discuter des grandes orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront affichées dans le budget primitif ;
- d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la commune ;
- de s'exprimer sur la stratégie financière de la commune.

Pour la commune de Châtelailon-Plage, le Débat d'Orientation Budgétaire découle du Plan à Moyen Terme, outil budgétaire prévisionnel et pluriannuel.

Le Débat d'Orientation Budgétaire ne donne pas lieu à un vote.

Données sur le contexte économique et budgétaire

Les principaux indices prévisionnels

- Le gouvernement a établi sa prévision de croissance pour 2011 à 2 % ;
- Le déficit public devrait être ramené de 7,7 % à 6 % du PIB fin 2011, grâce à l'important programme d'économies lancé par le gouvernement ;
- Le gouvernement a retenu l'hypothèse d'une inflation à 1,5 % pour construire le budget 2011 de l'Etat.

L'évolution des dotations d'Etat

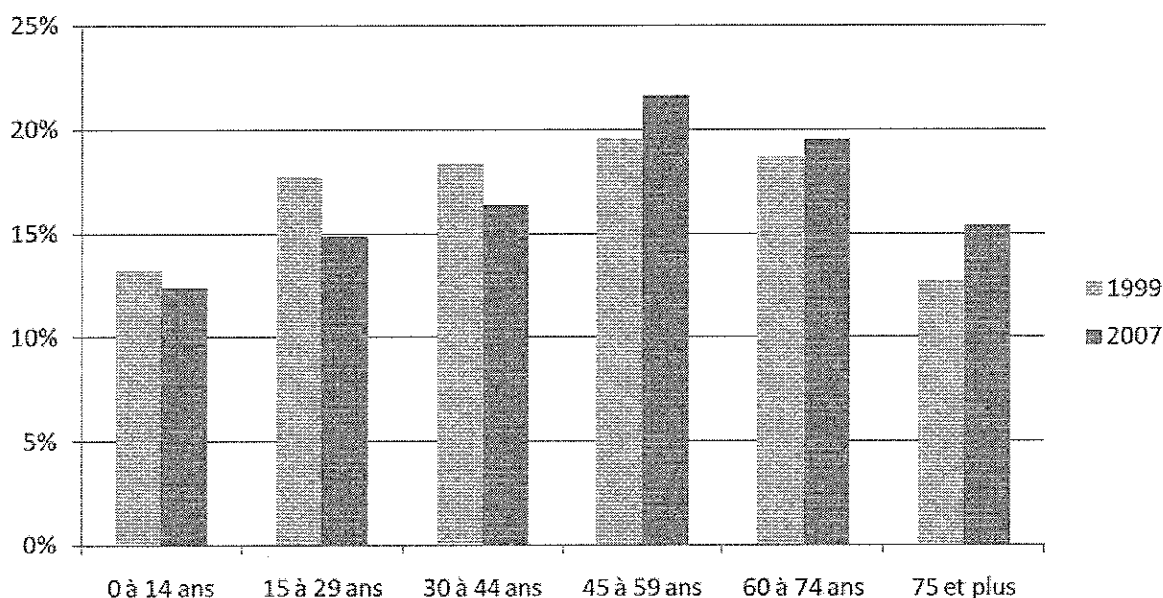
- Afin d'associer les collectivités territoriales à l'effort de maîtrise des dépenses publiques, la loi de programmation des finances publiques pour 2011 à 2014 stipule que l'enveloppe des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales est gelée jusqu'en 2013 voire 2014 : c'est l'évolution « zéro valeur » ;
- Dans cette enveloppe, le montant de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), principale dotation des collectivités locales, ne sera plus indexé sur l'inflation prévisionnelle mais fixé chaque année par la loi de finances. Pour 2011, la progression retenue est de 0,2 % soit 86 millions d'euros supplémentaires (enveloppe globale de 41,3 milliards d'euros) ;
- Dans le prolongement de ce dispositif, les dotations de compensation de certaines exonérations de fiscalité directe locale diminueront elles aussi, grâce à un abattement de 7,43 % appliqué sur le montant des exonérations constatées ;
- Le taux du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), applicable aux dépenses d'investissement 2009, reste à 15,482 % pour l'année 2011. L'enveloppe globale consacrée à ce fonds diminue quant à elle de 3 %.

Le contexte châtelailonnais

Une population en hausse :

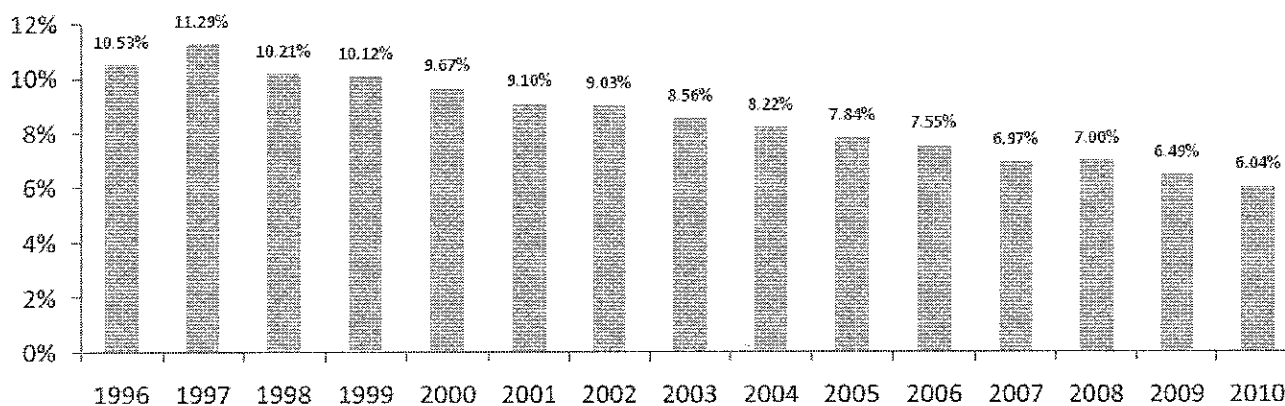
- 1999 : 5 753 habitants
- 2010 : 6 085 habitants
- 2011 : 6 180 habitants, soit + 7,42 % (population légale 2008 en vigueur au 01/01/2011)

Une population qui vieillit : selon les résultats du dernier recensement, près de 35 % de la population a plus de 60 ans



Une population aux revenus qui s'améliorent, comme l'atteste la diminution de la part de foyers bénéficiant de l'abattement spécial à la base. Cette évolution notable doit être relativisée car Châtelailon se situe toujours dans la seconde moitié du classement des communes de la CDA en fonction de leur richesse fiscale.

Part des contribuables bénéficiant d'un abattement spécial à la base (foyers aux revenus modestes) / total des contribuables

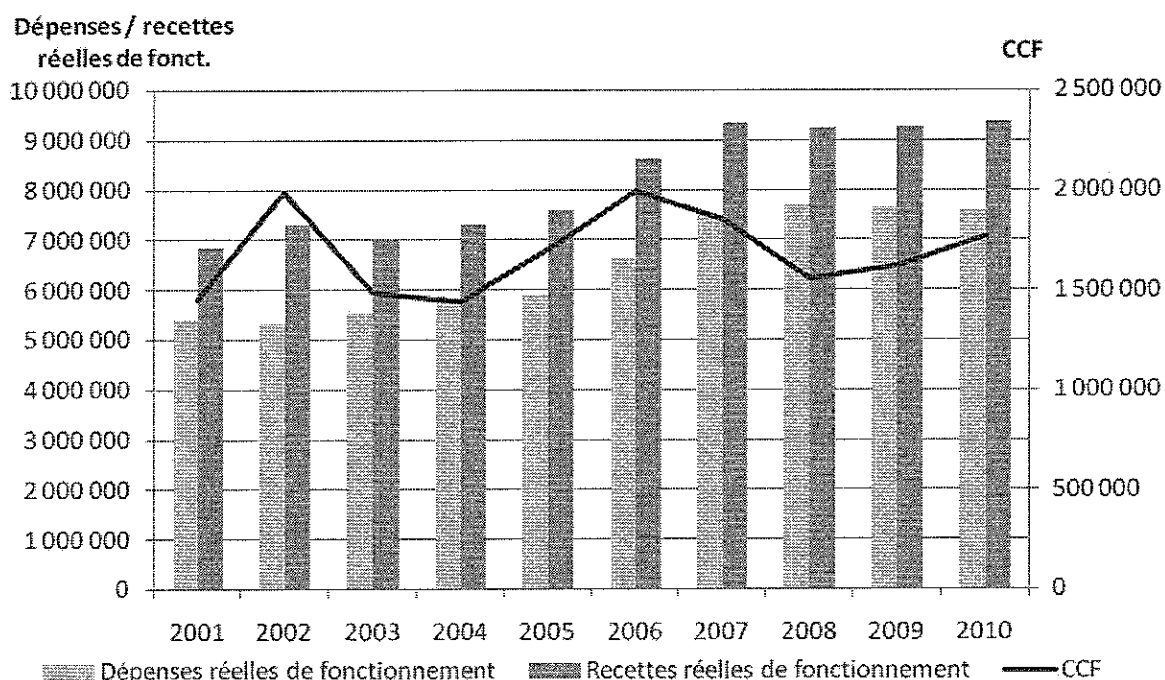


La « Maison » Châtelailon-Plage

Les moyens financiers

Après l'intégration du Centre Aquatique, l'ouverture de Beauséjour en 2007, la « municipalisation » de l'Office de Tourisme en 2009, aucune modification de la structure ne se produira en 2011. La progression des dépenses est de 1,74 % tandis que les prévisions de recettes augmentent de 3,58 %.

En 2010 et afin de faciliter la comparaison avec les années précédentes, la capacité courante de fonctionnement a été « retraitée de Xynthia » : les recettes exceptionnelles (indemnités d'assurance, subventions) et les dépenses de fonctionnement (frais de nettoyage, aide au relogement d'urgence...) consécutives à la tempête ont donc été retirées.



Les moyens humains

La « Maison Châtelailon » est une entreprise de services au public de plus de 200 agents (135,60 unités en équivalent temps plein prévus pour 2011).

	2010		2011
	ETP	Unités	ETP
Administration Générale et Finances	8,8	9	8,5
Enfance - jeunesse - éducation	19,33	28	19,35
Police Municipale	2,5	5	2,5
TOTAL DirFIAG	30,63	42	30,35
Direction	2,6	2	2,75
Bâtiments	4,24	5	3,9
Voirie	14,28	21	13
Espaces Verts	7,5	12	7,5
Plage et ports	0,25	1	0,25
TOTAL SERVICES TECHNIQUES	28,87	41	27,4
Communication et internet	1,75		2,11
Beauséjour	9,65	25	8,45
Médiathèque	4		4
Quartiers	0,76		1,12
Office de Tourisme	4,04	12	3,88
Centre Aquatique	13,34	26	14,21
TOTAL DIRECTION DE STATION	33,54	63	33,77
DIRECTION ET EXPERTS	5,5	5	5,08
CCAS	27,5	36	26,5
Foyer - logements	12,81	18	12,5
TOTAL SOCIAL	40,31	54	39
TOTAL GENERAL	138,85	205	135,6

Le budget principal : fonctionnement

Les décisions en matière de tarification et de taux

1. La tarification des services

Les décisions du conseil municipal pour 2011 sont les suivantes :

- Cimetière : + 2 % à l'exclusion des columbariums et des dispersions de cendres dont le tarif reste inchangé ;
- Occupation de la plage : + 5 % ;
- Droits de place :
 - Création d'un abonnement annuel et d'un abonnement « saison » ;
 - + 5 % pour le tarif des vide-greniers (particuliers et professionnels), du stationnement des taxis, des dépôts de matériaux, des campagnes d'affichage, de l'enlèvement des détritiques et pour le tarif été du marché forain ;
 - + 3 % pour le tarif du marché nocturne, de la fête foraine, des terrasses ouvertes et fermées, des porte-revues et distributeurs ainsi que pour le tarif hiver du marché forain ;
 - + 4,5 % pour le tarif du marché couvert ;
- Restauration scolaire : après deux années à plus de 5 % d'augmentation pour l'introduction de fruits et légumes d'origine biologique dans les menus, il a été décidé, pour les tarifs applicables à l'année scolaire 2010-2011, de ne répercuter que la hausse du « coût de la vie », soit 2 % ;
- Locations Espace Carnot et Salle Polyvalente : tarifs inchangés par rapport à 2010 ;
- Médiathèque : tarifs inchangés ;
- Port de plaisance et port des Boucholeurs : augmentation au 1^{er} janvier 2011 de 5 % en moyenne des tarifs des pontons et corps morts pour les Châtelainonnais et de 20 % en moyenne pour les extérieurs ; Les autres tarifs augmentent de 2 à 25 % ;
- Centre Aquatique : La grille tarifaire a été entièrement revue au 1^{er} janvier 2010 et aucun changement n'y a été apporté en 2011. Une augmentation de 3 % des tarifs des cours est cependant envisagée pour septembre prochain ;
- Temps Libre : tarifs inchangés malgré la qualité et la diversification des activités proposées.

2. Les impôts et taxes

• Les contributions directes

Les taux des trois taxes sont maintenus à :

- Taxe d'habitation : 13,30 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 26,33 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 55,43 %

En 2011, il sera proposé de ne pas modifier les taux municipaux, comme il en est de coutume depuis plus de 20 ans. Néanmoins, en tenant compte de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives (+ 2 % en 2011), on enregistrerait une augmentation de 2,75 % du produit communal des trois taxes locales.

• Produit sur les jeux du Casino

En raison du contexte économique et de l'évolution peu favorable du chiffre d'affaires des casinos, il est raisonnable de prévoir en 2011 une stabilisation du prélèvement sur le produit des jeux. 950 000 € sont donc inscrits (750 000 € au titre du cahier des charges et 200 000 € au titre du reversement de l'Etat).

L'excédent reporté

L'exercice 2010 étant clôturé, les comptes font apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 3 239 977,45 € ;
- Un déficit d'investissement de 2 343 804,62 €.

A cela s'ajoute le solde financier de l'EPIC – Office de Tourisme (dissous en 2009) qui n'a pas encore été réintégré. Ce solde se monte à 6 429,91 €. Quant aux restes à réaliser (crédits d'investissement déjà votés en 2010 et qui sont reportés en 2011), ils présentent un solde nul.

En cumulé, l'excédent est donc de 902 602,74 €.

Le fonctionnement des services communaux

Le budget se divise en 18 budgets délégués. Chacun de ces budgets, en dépenses et en recettes, est suivi par un agent communal qui établit les prévisions, les soumet aux élus et, une fois le budget voté, suit la consommation des crédits.

La présentation de cette année indique l'évolution pluriannuelle sur 2011-2013. Les chiffres de 2011 seront repris au Budget Primitif (sauf à s'affiner davantage d'ici le vote du budget) et les chiffres pour 2012 et 2013 fixent les perspectives d'évolution. Pour mémoire, les chiffres 2010 sont ceux du budget primitif « avant Xynthia », ce qui permet de mesurer l'évolution des crédits hors cet événement exceptionnel.

Des efforts importants ont été faits pour contenir le niveau global des dépenses et maintenir au minimum une capacité courante de fonctionnement de l'ordre de 1,5 M€.

Les orientations sont présentées par « direction ».

1. La direction de station

Elle regroupe les budgets délégués :

- Conseils de quartiers ;
- Animations – sport ;
- Communication – internet ;
- Relations publiques et internationales ;
- Médiathèque ;
- Beauséjour – Temps Libre ;
- Centre aquatique ;
- Office de tourisme.

	2010	2011	2012	2013
Total dépenses direction de station	2 680 500	2 754 100	2 731 672	2 761 596
Total recettes direction de station	1 215 610	1 176 965	1 190 500	1 209 835

➤ CONSEILS DE QUARTIERS – PARTICIPATION DES HABITANTS

Ce budget délégué, en augmentation de 3,95 %, intègre l'ensemble des dépenses relatives à Châtel en Fête, qu'elles soient réalisées par les quartiers (32 900 € prévus, soit 4 700 € par quartier) ou par les services communaux (prévision de 200 000 €, stable par rapport à 2010).

	2010	2011	2012	2013
Vie de quartier (dotations 2011)	32 900	32 900	32 900	32 900
Vie de quartier (reports 2010)	43 300	45 300	43 300	43 300
Dépenses quartiers Châtel en fête	32 900	32 900	32 900	32 900
Châtel en Fête	200 000	200 000	200 000	200 000
Gazette des quartiers	2 500	3 500	3 500	3 500
Conseil des sages	2 000	1 500	1 500	1 500
Charges de personnel	26 100	37 000	37 600	38 350
TOTAL DEPENSES	339 700	353 100	351 700	352 450
Régie des quartiers	15 000	15 000	15 000	15 000
Subvention CDA Châtel en Fête	1 500	1 500	1 500	1 500
Subvention CG Châtel en Fête	110 000	100 000	100 000	100 000
TOTAL RECETTES	126 500	116 500	116 500	116 500

Chaque conseil de quartier disposera en outre d'une dotation de 4 700 € dédiée à l'animation de la vie du quartier. A cette dotation s'ajoutent les crédits 2010 qui n'ont pas été utilisés et/ou la contrepartie des recettes 2010 (estimation de 45 300 €, soit une augmentation de 4,62 % par rapport à 2010). Une dépense de 3 500 € est prévue pour l'édition de la gazette des quartiers.

On remarque par ailleurs une progression de plus de 42 % des charges de personnel, suite à l'inscription des crédits nécessaires à la rémunération des vacataires assurant les cours de danse auprès des habitants des quartiers dans le cadre de Châtel en fête.

Les recettes régressent quant à elles de 7,91 %. On remarque que 87 % proviennent des subventions obtenues dans le cadre de Châtel en Fête.

➤ ANIMATIONS – SPORT

Ce budget regroupe :

- Les subventions versées aux associations sportives et de loisirs ainsi qu'à l'OMJSL. Globalement, les concours progressent de 3,13 %, gage du soutien actif de la commune ;
- Les dépenses pour des animations ou des manifestations sportives, notamment sur la plage.

	2010	2011	2012	2013
Subventions aux associations et OMJSL	102 200	105 400	105 400	105 400
Manifestations sportives et animations	28 500	28 500	28 500	28 500
TOTAL DEPENSES	130 700	133 900	133 900	133 900

➤ COMMUNICATION - INTERNET

Sont réglés sur ce budget en progression de 20 %, les frais relatifs aux publications municipales (Châtel Magazine, Courrier du Maire...) en augmentation de près de 66 % suite à l'inscription de 28 000 € de crédits pour la publication du DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs), ainsi que les dépenses liées à la journée des nouveaux arrivants et aux événements châtelainnais (Châtel en Fleurs, la Sainte Germaine, le téléthon...). Ce dernier poste diminue de 6,10 %.

Les charges de personnel progressent de 9,84 % suite au remplacement d'un agent en congés maladie et maternité.

	2010	2011	2012	2013
Publications	41 400	69 000	41 000	41 000
Journée des nouveaux arrivants	1 500	1 500	1 500	1 500
Fêtes / évènements	41 000	38 500	26 500	31 560
Charges de personnel	80 300	88 200	89 907	91 700
TOTAL DEPENSES	164 200	197 200	158 907	165 760
Repas Soirée de gala	8 000	-	-	-
TOTAL RECETTES	8 000	-	-	-

➤ **RELATIONS PUBLIQUES ET INTERNATIONALES**

Ce budget délégué, en progression de 2,40 %, regroupe les dépenses relatives aux relations publiques (fleurs, coupes, cadeaux...), aux relations internationales (réceptions, subventions aux comités de jumelage) et les subventions aux associations patriotiques.

	2010	2011	2012	2013
Subventions associations patriotiques	3 800	4 000	4 000	4 000
Subventions comités de jumelage	13 000	13 500	13 500	13 500
Relations publiques	7 300	7 300	7 300	7 300
Relations internationales	5 000	5 000	5 000	5 000
TOTAL DEPENSES	29 100	29 800	29 800	29 800

➤ **MEDIATHEQUE**

	2010	2011	2012	2013
Livres, DVD, abonnements	23 000	23 000	23 000	23 000
Animations, communication	11 300	9 900	9 900	9 900
Matériel cyberlocal	1 000	600	600	600
Autres	3 800	3 200	3 200	3 200
Electricité et chauffage	-	10 100	10 249	10 450
Charges de personnel	131 700	133 000	135 961	138 680
TOTAL DEPENSES	170 800	179 800	182 910	185 830
Régie médiathèque + kiosque	14 300	15 500	15 500	15 500
Reversement CDA	18 500	18 730	18 730	18 730
Participation CDA CyberLocal	18 500	-	-	-
TOTAL RECETTES	51 300	34 230	34 230	34 230

Ce budget délégué augmente de 5,27 %, ce qui s'explique par l'intégration non compensée de dépenses payées jusqu'en 2010 sur le budget des services techniques : les consommations d'électricité et les dépenses de maintenance du chauffage et de l'ascenseur.

L'ensemble des autres postes diminue globalement de 0,64 % malgré la poursuite des efforts pour le développement du fonds (revues, DVD) et l'évolution permanente des moyens technologiques (e-book, i-pad...) mis à la disposition des utilisateurs.

Les recettes proviennent de la régie (abonnements, copies, kiosque de plage) et de la dotation de la CDA pour la promotion de la lecture publique. Les aides de la CDA et de la Région pour le Cyber local prennent fin cette année.

➤ **BEAUSEJOUR – TEMPS LIBRE**

	2010	2011	2012	2013
Subventions associations culturelles	8 150	8 950	9 129	9 312
Fonctionnement Beauséjour	75 200	70 050	71 313	72 740
Service Temps Libre	75 000	85 000	86 700	88 434
Charges de personnel	387 950	377 000	384 678	392 371
TOTAL DEPENSES	546 300	541 000	551 820	562 856
Service Temps Libre	33 950	33 330	33 663	34 000
Divers culture	16 500	18 165	18 347	18 530
TOTAL RECETTES	50 450	51 495	52 010	52 530

Les dépenses diminuent de 0,97 %,

- La ligne Fonctionnement Beauséjour concerne le fonctionnement technique (fluides, entretien, assurances, sécurité) du bâtiment, ainsi que les frais de communication. Ce poste diminue de 6,84 % ;
- Les charges de personnel diminuent de 2,82 %, à cause du transfert sur le budget délégué Conseils de Quartiers, des rémunérations des vacataires assurant les cours de danse pour les habitants des quartiers dans le cadre de Châtel en Fête ;
- Le service Temps Libre regroupe tous les frais relatifs aux activités : achat de matériel, rémunération des animateurs non vacataires... Ce poste progresse de 13,33 % pour offrir toujours plus de services aux usagers ;
- L'achat de spectacles et les frais techniques liés aux représentations sont comptabilisés sur le budget commercial.

Côté recettes,

- La ligne Temps Libre regroupe les ventes de Pass Temps Libre et d'activités à la carte ;
- La ligne Divers Culture intègre les locations de l'espace Carnot, de la salle polyvalente et les participations de la CDA au titre des écoles de musique et de danse ;
- Les ventes de billets de spectacles sont comptabilisées sur le budget commercial.

Pour avoir une approche exacte du budget total de fonctionnement de l'établissement, il convient d'additionner les crédits du budget annexe de Beauséjour qui regroupe les activités commerciales (événements culturels, familiaux et économiques...) :

- | | |
|---|------------------|
| • Dépenses du budget délégué « Beauséjour – Temps Libre » : | 541 000 € |
| • Dépenses du budget annexe commercial (HT) : | <u>157 800 €</u> |
| | 698 800 € |

Les recettes consolidées sont estimées à 254 295 € dont 202 800 € liées aux activités commerciales.

➤ CENTRE AQUATIQUE

Ce budget délégué augmente de 2,44 %. Cette progression s'explique par la croissance des charges de gestion courante (+5,28 %) alors que les charges de personnel restent stables (+0,60 %).

Les recettes sont quant à elles quasiment stables, car l'augmentation prévue des entrées est compensée par une diminution importante des remboursements de rémunération dans le cadre des contrats aidés. Il est rappelé que la commune d'Angoulins verse chaque année une dotation de 40 000 € indexée.

	2010	2011	2012	2013
Charges de gestion courante	360 560	379 600	375 510	373 830
Charges de personnel	556 940	560 300	566 000	572 000
TOTAL DEPENSES	917 500	939 900	941 510	945 830
Subvention Mairie d'Angoulins	42 000	42 500	43 000	43 300
Entrées	761 000	778 000	793 900	809 500
Remboursements rémunérations	19 460	6 240	-	-
TOTAL RECETTES	822 460	826 740	836 900	852 800

➤ OFFICE DE TOURISME

Ce budget, qui diminue de 0,73 %, regroupe les dépenses relatives aux activités non commerciales de l'Office de Tourisme :

- Les charges à caractère général : fournitures administratives, assurances, documentation, affranchissement, communication, petit matériel... ;
- Les charges liées à la promotion de la station : adhésions aux fédérations de tourisme ;
- Les dépenses relatives à l'animation en diminution de 3,58 % : organisation du festival des cerfs-volants, Sorties de Plage, des pots d'accueil, de la Fête des Boucholeurs, du feu d'artifice du 14 juillet et des animations de fin d'année. En 2011, le festival Mômes en Fête est supprimé et une grande part des crédits ainsi libérés est réaffectée aux autres animations ;
- Les charges de personnel intègrent les frais liés au personnel permanent et aux saisonniers.

	2010	2011	2012	2013
Reversement taxe additionnelle Taxe de séjour	13 000	13 000	13 260	13 525
Charges de gestion courante	46 262	46 800	47 765	48 745
Promotion	4 574	6 100	6 100	6 100
Animations et événements	156 100	150 500	150 500	150 500
Charges de personnel	162 264	163 000	163 500	166 300
TOTAL DEPENSES	382 200	379 400	381 125	385 170
Taxe de séjour	143 000	143 000	145 860	148 775
Subventions et participations	7 500	5 000	5 000	5 000
Reversement solde EPIC	6 400	-	-	-
TOTAL RECETTES	156 900	148 000	150 860	153 775

Les recettes se composent de la taxe de séjour, de la taxe additionnelle à la taxe de séjour et de diverses subventions pour le festival des Cerfs-Volants et la Fête des Boucholeurs.

La taxe additionnelle perçue (10 % de la taxe de séjour) donne lieu à un reversement intégral au Conseil Général pour financer les actions de promotion en faveur de cette « industrie » qui occupe la première place en Charente-Maritime et dans notre commune.

2. La direction des finances et de l'administration générale

Elle regroupe les budgets délégués :

- Moyens généraux ;
- Enfance – Jeunesse – Education ;
- Sécurité et administration générale ;
- Assurances ;
- Cimetière.

	2010	2011	2012	2013
Total dépenses direction DirFiAG	1 710 400	1 755 700	1 749 930	1 791 992
Total recettes direction DirFiAG	7 765 550	8 177 385	8 049 680	8 119 180

➤ **MOYENS GENERAUX**

Ce budget, qui diminue de 7,14 %, prend en compte :

- Les fournitures de bureau ;
- Certains frais généraux : pharmacie, réceptions, fonctionnement de la municipalité, achats de livres et abonnements aux revues ;
- Les frais d'affranchissement, de transport de gros colis et de maintenance des équipements (plieuse, machine à affranchir).

Le gestionnaire de ce budget suit également les recettes relatives au domaine public : droits de place des marchés, terrasses, stationnement estival... qui progressent quant à elles de 2,78 %.

	2010	2011	2012	2013
Fournitures de bureau	19 000	19 000	19 000	19 000
Fonctionnement général	19 200	14 800	14 700	14 700
Courrier	31 800	31 200	31 300	31 300
TOTAL DEPENSES	70 000	65 000	65 000	65 000
Droits de stationnement	24 000	25 000	25 000	25 000
Droits de place	156 000	160 000	165 000	170 000
TOTAL RECETTES	180 000	185 000	190 000	195 000

➤ **ENFANCE – JEUNESSE – EDUCATION**

Ce budget regroupe les dépenses relatives au fonctionnement des écoles maternelles et primaires, à la restauration scolaire, à l'enfance et à la jeunesse. Il progresse de 0,46 % malgré la diminution du nombre d'enfants scolarisés et le transfert d'une école. Ces crédits attestent des efforts de la commune pour maintenir une qualité d'accueil des enfants très enviée.

	2010	2011	2012	2013
Restauration scolaire	115 000	130 000	130 000	130 000
Plateaux repas	25 500	25 500	26 000	26 600
Fournitures scolaires	18 145	17 016	16 500	15 800
Autres dépenses service scolaire	36 550	31 282	31 650	32 160
TOTAL SERVICE SCOLAIRE	195 195	203 798	204 150	204 560
Subventions coopératives scolaires	8 587	8 002	7 800	7 700
Subventions voyages écoles	2 100	2 000	4 000	2 000
Subvention La Ruche	30 000	26 000	21 000	21 000
Activités jeunesse	33 100	32 900	32 900	32 900
TOTAL ACTIVITES PERISCOLAIRES	73 787	68 902	65 700	63 600
CHARGES DE PERSONNEL	601 718	602 000	580 000	585 000
TOTAL DEPENSES	870 700	874 700	849 850	853 160
Vente repas scolaires	130 000	155 000	150 000	145 000
Remboursement CCAS achat plateaux repas	25 500	25 500	26 000	26 600

Subventions scolaires extérieures	110 000	98 020	90 000	90 000
Remboursement rémunérations	23 580	27 350	30 650	24 150
Autres recettes	8 530	10 015	9 930	9 930
TOTAL RECETTES	297 610	315 885	306 580	295 680

On note une augmentation sensible (+ 13 %) des crédits consacrés à la restauration scolaire, qui s'explique par une hausse conséquente du prix des repas en partie liée à l'utilisation de produits issus de l'agriculture biologique pour la préparation des menus.

Ce budget comporte aussi les dépenses liées au service de portage de plateaux repas aux personnes âgées puisqu'il est inclus dans le marché global pour la restauration. Ce service est compensé par le reversement du CCAS. Les crédits afférents sont stables.

La subvention allouée à La Ruche est inscrite en diminution car il est prévu que le personnel scolaire assure l'entretien des futurs locaux situés à l'école des Boucholeurs, ce qui réduira les charges de l'association. Cependant la mairie travaille actuellement étroitement avec l'équipe dirigeante de La Ruche pour définir le futur projet de fonctionnement de la structure. Le montant de la participation communale pourra alors être revu en fonction du projet qui sera validé conjointement.

Les ventes de repas scolaires augmentent tandis que celles de plateaux repas restent stables. Les participations des communes aux frais de scolarité des élèves extérieurs chutent de 10,89 %.

➤ ADMINISTRATION GENERALE

Ce budget en augmentation de 6,55 % regroupe deux catégories de dépenses :

- Les frais relatifs à la sécurité qui progressent de 4,42 % : frais de personnel de la police municipale, surveillance du stationnement estival, surveillance nocturne de la commune...
- Les dépenses d'administration générale en hausse de 7,25 % : charges de personnel (agents de l'accueil, des moyens généraux et des finances), taxes foncières, cotisations et adhésions aux syndicats et divers organismes intercommunaux, redevances et loyers, subventions (CCAS, associations à objet social...), ainsi que les dépenses relatives au relogement d'urgence des personnes sinistrées lors de la tempête Xynthia.

	2010	2011	2012	2013
Dépenses de sécurité	79 000	88 000	87 500	110 500
Charges de personnel police municipale	95 300	94 000	95 880	97 798
TOTAL SECURITE	174 300	182 000	183 380	208 298
Cotisations syndicats et associations	5 600	5 450	5 560	5 670
Cotisations EPCI	75 370	56 170	56 220	56 270
Subvention CCAS	28 000	57 000	30 000	30 000
Taxes foncières	20 000	20 600	21 200	21 800
Taxe sur les logements sociaux	-	-	69 090	74 000
Subventions aux associations	24 750	24 750	24 750	24 750
Relogement d'urgence	-	30 000	-	-
Autres dépenses	42 280	42 030	39 180	39 510
Charges de personnel Administration Générale	336 400	335 000	341 700	348 534
TOTAL ADMINISTRATION GENERALE	532 400	571 000	587 700	600 534
TOTAL DEPENSES	706 700	753 000	771 080	808 832
Impôts et taxes	5 178 986	5 320 996	5 433 996	5 549 996
Dotations	1 930 620	2 014 122	2 002 041	1 993 219

Autres produits	164 034	175 882	108 963	79 785
TOTAL RECETTES	7 273 640	7 511 000	7 545 000	7 623 000

Les recettes progressent de 3,26 % et constituent les principales ressources de la commune :

- Les impôts locaux : 3,82 M€
- La Dotation Forfaitaire : 1,65 M€
- Le prélèvement sur les jeux du Casino : 0,95 M€
- Les droits de mutation : 0,3 M€
- La taxe sur l'électricité : 0,156 M€

S'ajoutent les recettes de locations d'immeuble, les versements des budgets annexes (Service des Eaux et Action Economique) et divers produits exceptionnels.

➤ ASSURANCES

	2010	2011	2012	2013
TOTAL DEPENSES	63 000	63 000	64 000	65 000
TOTAL RECETTES	4 000	160 000	-	-

Ce budget est stable grâce au marché passé en 2009. Côté recettes, 160 000 € sont inscrits en prévision du paiement de la vétusté déduite par notre assureur lors du remboursement du « sinistre Xynthia ».

➤ ETAT-CIVIL – CIMETIERE - ELECTIONS

	2010	2011	2012	2013
Concessions cimetière	6 000	4 000	4 000	4 000
Taxe d'inhumation	3 000	1 500	1 500	1 500
Participation élections	1 300		2 600	-
TOTAL RECETTES	10 300	5 500	8 100	5 500

Les dépenses du cimetière sont comptabilisées sur le budget des services techniques (entretien) et en investissement (programme de réfection des allées et reprises des concessions). Les recettes proviennent des ventes de concessions au cimetière municipal et du produit de la taxe sur les inhumations instaurée fin 2009.

3. La direction des services techniques

Elle regroupe les budgets délégués « Services techniques » et « Plage ».

	2010	2011	2012	2013
Total dépenses direction ST	2 622 300	2 596 400	2 631 980	2 631 862
Total recettes direction ST	167 540	138 250	144 900	145 500

➤ SERVICES TECHNIQUES

Les services techniques, dont le budget diminue de 2,72 %, sont chargés de l'entretien dans quatre grands domaines : les bâtiments, la voirie, les espaces verts et le parc automobile municipal. La diminution des crédits qui leur sont affectés s'explique en majeure partie par :

- Le transfert des dépenses liées à la téléphonie (soient 39 000 €) au budget délégué Informatique ;

- Le transfert au budget délégué Médiathèque des consommations d'électricité ainsi que des dépenses de maintenance du chauffage et de l'ascenseur.

	2010	2011	2012	2013
Direction	93 525	107 900	109 900	109 900
Bâtiment	539 100	521 600	526 100	526 100
Voirie	295 500	297 500	305 500	305 500
Espaces verts	335 500	328 500	328 500	328 500
Parc automobile	106 000	106 500	108 000	108 000
Charges de personnel	1 062 675	1 004 000	1 024 080	1 044 562
TOTAL DEPENSES	2 432 300	2 366 000	2 402 080	2 422 562
Redevances et autres	29 000	32 300	32 400	32 500
Remboursements rémunérations	121 140	88 950	95 000	95 000
TOTAL RECETTES	150 140	121 250	127 400	127 500

Les dépenses de « Direction », en progression de 15,37 %, comprennent les frais généraux des services techniques (annonces, habillement, documentation, honoraires, pharmacie...) ainsi que des locations de matériel et les crédits alloués à la rémunération des brigades vertes qui augmentent fortement (+ 22,12 %).

On remarque par ailleurs :

- Une diminution de 3,25 % des dépenses liées aux bâtiments : le transfert des dépenses de téléphonie a en effet été en partie compensé par des augmentations de crédits pour les travaux confiés aux entreprises ;
- Une stabilisation des dépenses liées à la voirie, avec notamment le maintien des efforts sur la propreté urbaine ;
- Une diminution de 2 % des frais liés à l'entretien des espaces verts, malgré l'augmentation des surfaces à entretenir et les efforts à maintenir pour conserver notre troisième fleur ;
- Une stabilisation des dépenses liées au parc automobile municipal : la souscription de contrats d'entretien lors de l'achat de véhicules induit en effet un recours moindre aux garagistes.

Côté recettes, la diminution est de 19,24 %. Il s'agit des redevances pour implantation de réseaux sur le domaine public (téléphonie, électricité, gaz) et du produit de la location de panneaux d'affichage, auxquels s'ajoutent des remboursements de rémunérations en baisse de 26,6 % (contrats aidés et mise à disposition du gardien du port).

➤ PLAGE

Les dépenses augmentent globalement de 21,26 % :

- La surveillance de la plage comprend la prestation des sauveteurs du Service Départemental d'Incendie et de Secours et les frais de location et d'équipement des deux postes de secours ; Ces dépenses progressent de plus de 25 % suite au réajustement des crédits nécessaires à la location des postes de secours (destruction du Malibu) ;
- Les crédits consacrés à l'entretien de la plage progressent de 19,65 %. Ils concernent essentiellement les transferts de sable (95 000 € soit 59 % des crédits). Cependant d'autres dépenses importantes apparaissent cette année : une enveloppe de 12 200 € pour des études menées par la CDA sur la vulnérabilité de la plage et par le SIVU des Pertuis pour un projet de réensablement.

LES RECETTES PROVIENNENT DES REDEVANCES D'OCCUPATION DE LA PLAGE CONCEDEE PAR L'ETAT A LA COMMUNE.

	2010	2011	2012	2013
Surveillance été plage	55 600	69 600	69 700	56 500
Entretien plage	134 400	160 800	160 200	152 800
TOTAL DEPENSES	190 000	230 400	229 900	209 300
Redevances occupation plage	17 400	17 000	17 500	18 000
TOTAL RECETTES	17 400	17 000	17 500	18 000

4. Les services transversaux

Ils regroupent les budgets délégués :

- Personnel (élu et agents non affectés dans les trois directions : DGS et « experts ») ;
- Affaires juridiques, patrimoniales et urbanisme ;
- Informatique.

	2010	2011	2012	2013
Total dépenses services transversaux	679 300	720 500	703 850	714 450
Total recettes services transversaux	38 000	23 000	1 000	1 000

➤ **PERSONNEL**

Les dépenses sont stables (- 0,24 %).

Les recettes consistent en des remboursements de charges ou de salaires. Celles-ci diminuent en 2011 car l'agent qui bénéficie d'une décharge d'activité pour l'exercice des fonctions syndicales au niveau départemental partira à la retraite en cours d'année. En conséquence, la commune n'assumera plus le salaire correspondant et ne percevra plus de remboursement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Charente-Maritime.

	2010	2011	2012	2013
Divers frais personnel	44 000	41 000	43 850	44 850
Charges de personnel	364 300	362 300	342 000	348 520
Frais élus	131 000	134 700	135 500	137 780
TOTAL DEPENSES	539 300	538 000	521 350	531 150
Décharge activité	36 500	22 000	-	-
Remboursements assurance personnel	1 500	1 000	1 000	1 000
TOTAL RECETTES	38 000	23 000	1 000	1 000

➤ **AFFAIRES JURIDIQUES, PATRIMONIALES ET URBANISME**

	2010	2011	2012	2013
Honoraires architecte conseil	23 400	24 000	24 500	24 500
Honoraires avocats et frais de contentieux	9 000	9 000	9 000	9 000
Autres	7 600	5 500	5 000	5 800
TOTAL DEPENSES	40 000	38 500	38 500	39 300

Les dépenses diminuent de 3,75 % du fait de la réduction des dépenses annexes (annonces et insertions, organisation des journées du patrimoine...).

➤ **INFORMATIQUE**

	2010	2011	2012	2013
Informatique	100 000	105 000	105 000	105 000
Téléphonie	-	39 000	39 000	39 000
TOTAL DEPENSES	100 000	144 000	144 000	144 000

Après une augmentation régulière pour tenir compte de l'accroissement des frais de maintenance qui a suivi celui du parc de matériel, le budget connaîtra cette année deux modifications majeures :

- Le transfert des dépenses liées à la téléphonie (lignes fixes, mobiles et dépenses de maintenance des téléphones) auparavant prises en compte sur le budget délégué des services techniques ;
- L'inscription de nouveaux crédits pour l'abonnement au système VIAPPEL dans le cadre du plan communal de sauvegarde.

Fin 2010, la commune utilisait et entretenait : 179 ordinateurs, 12 serveurs informatiques, 32 imprimantes, 28 photocopieurs et 60 logiciels, répartis sur 19 sites.

TABLEAU RECAPITULATIF

Recettes réelles de fonctionnement	2010	2011	2012	2013
Conseil de quartiers	126 500	116 500	116 500	116 500
Communication - internet	8 000	-	-	-
Médiathèque	51 300	34 230	34 230	34 230
Beauséjour - Temps Libre	50 450	51 495	52 010	52 530
Centre Aquatique	822 460	826 740	836 900	852 800
Tourisme	156 900	148 000	150 860	153 775
Moyens généraux	180 000	185 000	190 000	195 000
Enfance - Jeunesse - Education	297 610	315 885	306 580	295 680
Administration générale et sécurité	7 273 640	7 511 000	7 545 000	7 623 000
Assurances	4 000	160 000	-	-
Cimetière - élections	10 300	5 500	8 100	5 500
Services Techniques	150 140	121 250	127 400	127 500
Plage	17 400	17 000	17 500	18 000
Personnel	38 000	23 000	1 000	1 000
Total	9 186 700	9 515 600	9 386 080	9 475 515
% évolution annuelle		3,58%	-1,36%	0,95%

Dépenses réelles de fonctionnement	2010	2011	2012	2013
Conseil de quartiers	339 700	353 100	351 700	352 450
Animations - sport	130 700	133 900	133 900	133 900
Communication - internet	164 200	197 200	158 907	165 760
Relations publiques et internationales	29 100	29 800	29 800	29 800
Médiathèque	170 800	179 800	182 910	185 830
Beauséjour - Temps Libre	546 300	541 000	551 820	562 856
Centre Aquatique	917 500	939 900	941 510	945 830
Tourisme	382 200	379 400	381 125	385 170

Moyens généraux	70 000	65 000	65 000	65 000
Enfance - Jeunesse - Education	870 700	874 700	849 850	853 160
Administration générale et sécurité	706 700	753 000	771 080	808 832
Assurances	63 000	63 000	64 000	65 000
Services Techniques	2 432 300	2 366 000	2 402 080	2 422 562
Plage	190 000	230 400	229 900	209 300
Personnel	539 300	538 000	521 350	531 150
Urbanisme	40 000	38 500	38 500	39 300
Informatique	100 000	144 000	144 000	144 000
Total	7 692 500	7 826 700	7 817 432	7 899 900
% évolution annuelle		1,74%	-0,12%	1,05%
Solde de fonctionnement	1 494 200	1 688 900	1 568 648	1 575 615

Le budget principal : investissement

Les tableaux présentent les orientations d'investissement pour la période 2011 – 2013.

➤ GRANDS PROJETS

		2011	2012	2013
VOIRIES DEPARTEMENTALES	Participation avenue de Strasbourg	75 000	75 000	-
HIPPODROME	Aménagement de l'hippodrome	200 000	-	-
ESPACE PORTUAIRE	Aménagement espaces publics	-	-	400 000
	Création zone d'hivernage et place du port	-	-	-
	Aménagement centre nautique	-	-	-
	Réhabilitation et extension base nautique	-	-	-
	TOTAL	-	-	400 000
MISE EN VALEUR DU CHATELAILLON HISTORIQUE "CASTRUM ALONIS"	Espaces publics Vieux Châtel	10 000	-	50 000
	Table d'orientation, sentier historique	-	-	-
	Aménagement paysager colline	-	40 000	-
	Extension cimetière	-	-	-
	Frais annexes	-	15 000	15 000
TOTAL	10 000	55 000	65 000	
LIAISON PORT PUNAY – PORT DES BOUCHOLEURS	Aménag. carrefour avenue Abbé Guichard	20 000	-	-
	Aménag. chemin des Boucholeurs	-	40 000	-
	TOTAL	20 000	40 000	-
REHABILITATION	Aménagement parvis	-	-	280 000

DE LA MAIRIE	Aménagement intérieur	350 000	-	-
	Façades	50 000	-	-
	Aménag. cour, rues Pape Carpentier - Paul Bert		170 000	-
	TOTAL	400 000	170 000	280 000
ILOT JONCHERY (bud. annexe)	Maîtrise d'œuvre	5 000	-	-
TOTAL GRANDS PROJETS		710 000	340 000	745 000

➤ **AUTRES PROGRAMMES**

	2011	2012	2013
Voirie	870 000	1 195 000	1 130 000
Espaces verts	45 000	135 000	80 000
Mer et littoral	349 500	300 000	83 000
Scolaire et jeunesse	198 500	93 500	126 500
Equip. sportifs, culturels et animations	599 000	413 000	316 000
Bâtiments	100 000	70 000	110 000
Urbanisme	425 000	25 000	25 000
Affaires générales		100 000	100 000
Cimetière	35 000	5 000	118 000
Commerce et sécurité	120 000	199 000	56 500
Matériel et mobilier des services	437 000	325 000	355 000
TOTAL AUTRES PROGRAMMES	3 179 000	2 860 500	2 500 000
TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT	3 889 000	3 200 500	3 245 000

Analyse de la situation financière

➤ **LES RATIOS DE GESTION**

	Effort d'équipement brut par habitant		Capacité d'autofinancement par habitant		Annuité de la dette / recettes réelles de fonctionnement	
	Châtel	Strate régionale	Châtel	Strate régionale	Châtel	Strate régionale
2000	606	260	217	154	14,88 %	16,59 %
2001	525	249	161	143	16,90 %	16,88 %
2002	347	233	255	138	14,40 %	16,08 %
2003	531	264	230	151	14,31 %	15,13 %
2004	565	289	226	163	13,56 %	13,48 %

2005	403	305	526*	168	11,81 %*	12,96 %
2006	1 089**	324	493**	172	10,82 %	11,70 %
2007	857***	376	616	167	9,85 %	11,19 %
2008	646	343	556	155	9,43 %	11,02 %
2009	529	322	255	163	8,24 %	10,73 %
2010	597****	-	435****	-	6,61 %****	-
Projet 2011	629	-	244	-	8,41 %	-

Sources : 2000-2009 : comptes des collectivités – site internet « Bercy au service des collectivités locales » ; 2010 : compte administratif ; 2011 : projet de budget primitif

Population prise en compte : de 2000 à 2006 : 5 753 habitants ; de 2007 à 2008 : 6 387 habitants ; 2009 : 6 039 habitants ; 2010 : 6 085 habitants ; 2011 : 6 180 habitants

* En 2005, pour la capacité d'autofinancement et pour le poids de la dette, le titre de recettes émis sur la SEMLAC induit un biais puisqu'il gonfle de façon exceptionnelle les recettes de fonctionnement de l'exercice. Si on retire cette recette, la CAF par habitant = 268 € et le ratio d'endettement = 14,20 %

** En 2006 ont eu lieu l'intégration de l'hippodrome et du centre aquatique. Hors ces deux équipements, l'équipement brut par habitant = 802 € et la CAF par habitant = 329 €

*** En 2007 l'effort d'équipement brut comprend l'intégration comptable des travaux de réensablement de la plage de 2004 (1,071 M€). Si on n'en tient pas compte, les travaux d'équipement réalisés se montent à 4,399 M€ et l'équipement brut par habitant est de 689 €

**** En 2010, les ratios sont impactés par les dépenses et recettes induites par la tempête Xynthia, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement. Retraitements faits, les ratios « nets de Xynthia » sont les suivants : équipement brut par habitant : 366 €, CAF par habitant : 279 € et annuité de la dette / recettes réelles de fonctionnement : 7,86 %

➤ ENDETTEMENT

La Ville de Châtelailon-Plage a opté préférentiellement depuis 1989 pour des prêts en francs suisses (CHF), amortis en 15 ans, avec comme taux d'intérêt le LIBOR 3 mois, l'un des plus faibles du marché. La structure de la dette au 1^{er} janvier 2011 est de 76 % en francs suisses et 24 % en euros, avec une prépondérance de taux d'intérêt variables.

Cette stratégie a permis à la commune de réaliser depuis 1989 un gain d'environ 2 700 000 € sur les intérêts qu'elle aurait acquittés en empruntant à taux fixe (de l'époque) et en euros (ou en francs).

Entre décembre 2004 et juin 2009, grâce à la trésorerie dégagée par le lotissement communal, la commune n'a pas fait d'emprunt sur le budget principal. Il a cependant été nécessaire de recourir à ce mode de financement pendant l'été 2009, pour un montant d'1 M€.

Entre le 1^{er} janvier 2005 et le 1^{er} janvier 2010, l'encours de la dette consolidée (budget principal + budgets annexes) est passé de 8,23 M€ à 5,14 M€ environ, attestant d'un désendettement important de la ville. Au 1^{er} janvier 2011, il se monte à 4,43 M€.

L'annuité 2011 du budget principal est estimée à 800 000 €. Ce chiffre est stable par rapport à 2010 (802 000 €), en dépit de la fin de certains emprunts, en raison de la souscription d'un nouvel emprunt courant 2011 pour un montant de près d'1 M€. Ces estimations tiennent compte de marges prudentes pour l'évolution des taux d'intérêt.

➤ FISCALITÉ

	Foncier bâti 26,33 %	Foncier non bâti 55,43 %	Taxe d'habitation 13,30 %	Total	Evolution
2003	1 588 871 €	32 832 €	1 152 197 €	2 773 900 €	-
2004	1 664 957 €	29 771 €	1 216 961 €	2 911 689 €	+ 4,97 %
2005	1 738 742 €	29 464 €	1 275 890 €	3 044 096 €	+ 4,55 %

2006	1 828 927 €	37 720 €	1 330 364 €	3 197 011 €	+ 5,02 %
2007	1 898 153 €	39 025 €	1 380 250 €	3 317 428 €	+ 3,77 %
2008	1 981 270 €	34 571 €	1 432 742 €	3 448 583 €	+ 3,95 %
2009	2 068 412 €	31 615 €	1 525 674 €	3 625 701 €	+ 5,13 %
2010	2 119 302 €	28 879 €	1 569 533 €	3 717 714 €	+ 2,54 %
Projet 2011	2 204 874 €	29 211 €	1 614 620 €	3 848 705 €	+ 3,52 %

Sources : 2003 à 2009 : fiches de situation du Trésor Public – 2010 : produit notifié – 2011 : bases prévisionnelles

Ratio Produit des trois taxes / Recettes réelles de fonctionnement

	Recettes réelles de fonctionnement	Produit des 3 taxes	Ratio
2003	6 988 710 €	2 773 900 €	39,69 %
2004	7 367 773 €	2 911 689 €	39,52 %
2005	7 603 626 € *	3 044 096 €	40,03 %
2006	8 681 618 € **	3 197 011 €	36,83 %
2007	9 377 170 € ***	3 317 428 €	35,38 %
2008	9 377 511 € ****	3 448 583 €	36,78 %
2009	9 609 981 €	3 625 701 €	37,73 %
2010	9 394 023 € *****	3 717 714 €	39,58 %
Projet 2011	9 515 600 €	3 848 705 €	40,45 %

Sources : 2003 – 2010 : fiches de situation du Trésor Public (produit des trois taxes et produit notifié) et comptes administratifs (recettes réelles de fonctionnement) – 2011 : projet de budget primitif et bases prévisionnelles

* Une recette exceptionnelle (titre émis à l'encontre de la SEMLAC pour un montant de 1 482 275 €) n'est pas comptabilisée. En tenant compte, les recettes réelles de fonctionnement se montent à 9 085 901 € et le ratio est de 33,51 %.

** Une recette particulière n'a pas été prise en compte : le transfert d'une partie de l'excédent du budget annexe de la colline des Boucholeurs d'un montant de 1 840 000 €. Ce mouvement comptabilisé, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 10 521 618 € et le ratio est de 30,38 %.

*** Le reversement du budget de la colline des Boucholeurs, d'un montant de 2 225 658 €, n'est pas pris en compte. Si tel était le cas, les recettes réelles de fonctionnement s'élèveraient à 11 602 828 € et le ratio serait de 28,59 %.

**** Le reversement du budget de la Colline d'Angoute n'est pas pris en compte (1 955 000 €). Dans le cas contraire les recettes réelles de fonctionnement se monteraient à 11 332 511 € et le ratio serait de 30,43 %.

***** Les subventions de fonctionnement et les remboursements d'assurance obtenus dans le cadre de la tempête Xynthia ne sont pas pris en compte (montant global de 1 777 653 €). Si tel était le cas, les recettes réelles de fonctionnement se monteraient à 11 171 676 € et le ratio serait de 33,28 %.

Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal : indicateur général de la pression fiscale, ce coefficient est resté longtemps supérieur à 1 (pression forte, par exemple en 1994 le CMPP de Châtelailon-Plage était de 1,26) du fait de taux d'imposition élevés pour l'époque. Depuis 2006, il est inférieur à la moyenne de la strate démographique nationale.

	Châtel	Strate nationale
2003	1,04	0,97
2004	1,02	0,98
2005	0,98	0,98
2006	0,97	0,99
2007	0,95	0,99
2008	0,96	1
2009	0,92	1,01

Sources : fiches de situation du Trésor Public

Budgets annexes - Orientations

➤ Service des eaux

En recettes, la redevance de la SAUR est estimée à près de 250 000 €. Cette somme, ajoutée à l'excédent de fonctionnement reporté d'un montant de 90 371 €, permettra de financer des achats d'eau auprès de la CDA (60 000 €), de reverser 60 000 € au budget principal et de dégager 203 000 € pour financer l'investissement (l'exploitation étant assurée par le concessionnaire, seuls les investissements restent à la charge de la collectivité).

En 2011, les investissements prévus atteignent 191 000 € et seront financés sans avoir recours à l'emprunt. Ils se décomposeront de la façon suivante :

- Travaux courants sur le réseau : 161 000 € ;
- Travaux à la station de pompage : 15 000 € ;
- Travaux à la station de surpression : 15 000 €.

Des travaux de renforcement du réseau seront aussi menés grâce à des reports de crédits d'un montant de 34 000 €.

➤ Action Economique

La commune gère 10 locaux ou espaces loués à des entreprises. Le montant annuel des loyers encaissés sera de l'ordre de 52 000 € en 2011, car deux locaux ne sont actuellement pas loués.

En 2011, il n'est pas prévu d'importants travaux (seulement 41 800 € de crédits prévus) et 50 000 € pourront ainsi être reversés au budget principal.

➤ Port de Plaisance

En section de fonctionnement, 62 170 € HT de recettes sont prévus (53 500 € de redevances pour le port de plaisance et 8 670 € de redevances pour le port des Boucholeurs). Ces recettes, avec l'excédent dégagé en 2010, permettront de financer notamment :

- 15 000 € de frais de personnel (capitaine du port) ;
- 6 360 € de frais d'entretien et d'acquisition de matériel pour le port de plaisance ;
- 7 000 € de frais d'entretien et d'acquisition de matériel pour le port des Boucholeurs ;
- Le solde et le résultat reporté serviront à financer les investissements.

Après le remplacement des trois pieux du vieux ponton et la révision générale de celui-ci en 2010, des menus travaux sont prévus en 2011, pour un montant global de 20 000 € HT.

➤ Colline des Boucholeurs

Il reste quelques travaux à payer (13 875 € pour solder le marché de végétalisation) et ce budget pourra être clôturé.

➤ Budget Commercial Beauséjour

Les activités développées à Beauséjour étant de par leur nature soumises à TVA, la création d'un budget annexe a été nécessaire.

Les charges de fonctionnement rattachées à ce budget sont celles directement liées aux activités commerciales : fluides, entretien des espaces concernés, communication... ; et, en ce qui concerne les événements culturels : achat de spectacles, repas et hébergement des artistes, prestations techniques... Ces dépenses sont estimées pour 2011 à 157 800 € HT.

Côté recettes, les prévisions de chiffre d'affaires HT sont les suivantes :

- Location de salles et prestations de services pour les évènements familiaux et pour les évènements économiques : 58 800 € HT ;
- Vente de billets de spectacles et subventions départementales liées à la diffusion de la culture : 99 000 € HT ;
- Ces recettes sont complétées par le report de l'excédent de fonctionnement 2010 (20 710 €) et un reversement de TVA à obtenir des Services Fiscaux (24 290 €).

En ce qui concerne l'investissement, l'achat d'un nouveau logiciel de billetterie est à l'étude, pour un montant inconnu à ce jour. Des crédits conséquents (de l'ordre de 81 000 € HT) devront cependant être ouverts pour équilibrer la section d'investissement qui bénéficie d'un excédent reporté important et de recettes d'ordre élevées (amortissements).

➤ Budget commercial de l'Office de Tourisme

A la suite de sa « municipalisation », les activités commerciales de l'Office de Tourisme (entrées au minigolf, visite des parcs à huîtres, ventes au comptoir à l'exclusion des séjours touristiques, perception des cotisations des professionnels et ventes d'encarts publicitaires) sont désormais individualisées dans un budget annexe soumis à TVA.

En 2011, les prévisions de recettes s'établissent à 110 056 € HT, dont :

- 43 800 € HT pour les ventes au comptoir ;
- 14 000 € HT pour les entrées au minigolf ;
- 8 000 € HT pour les visites des parcs à huîtres ;
- 25 000 € HT de ventes d'encarts publicitaires et de cotisations ;
- 19 256 € d'excédent reporté.

En contrepartie, les dépenses sont les suivantes :

- Achats de billetterie pour vente au comptoir : 43 712 € HT ;
- Frais de fonctionnement du minigolf : 510 € HT ;
- Achats alimentaires pour les visites des parcs à huîtres : 2 550 € HT ;
- Edition de guides : 42 084 € HT ;
- Opérations de promotion : 21 000 € HT.

➤ Budget du lotissement du Parc du Haut-Rillon

En 2011 il est prévu de créer une entité budgétaire dénommée « Parc du Haut-Rillon ». Sur ce budget annexe figureront les crédits nécessaires au financement des travaux d'aménagement du lotissement contigu à l'hippodrome ainsi que les ventes de terrains.

II - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT INTERIEUR DE LA MAIRIE DE CHÂTELAILLON-PLAGE – MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE - CHOIX DES TITULAIRES

Code nomenclature : 1.1.19

La Ville de Châtelailon-Plage a programmé d'importants travaux de réhabilitation de son Hôtel de Ville pour l'année 2011. La réalisation des aménagements intérieurs et extérieurs initialement programmée pour 2010 a été reportée en raison de la tempête et de ses conséquences.

Pour 2011, seul l'aménagement intérieur doit être réalisé. Il comprend une réhabilitation complète du hall et des bureaux d'accueil ainsi que la salle du Conseil Municipal. En collaboration avec l'architecte conseil de la commune, c'est un style emprunt de l'époque art déco qui a été retenu.

C'est sur cette base qu'une consultation des entreprises a été lancée en décembre 2010 pour un programme de travaux estimé à 300 000 € TTC

7 corps d'état sont concernés par ces travaux. La consultation passée sous la forme d'un marché à procédure adaptée a été scindée en 7 lots. Les entreprises devaient répondre sur la base d'un devis quantitatif estimatif propre à chaque lot.

14 entreprises ont remis une offre dans les délais :

Lot n°1 – Serrurerie :	GSM Michel AGNAN – COFAMA
Lot n°2 – Menuiserie :	LE CORMIER – PRO BOIS – Atelier BLU
Lot n°3 – Chauffage – Plomberie :	ECP – HERVE THERMIQUE
Lot n°4 – Electricité :	CEME – Aunis Elec – SIFIAL
Lot n°5 – Peinture :	GROSSIAS – APC peinture
Lot n°6 – Carrelage :	PARVAUD
Lot n°7 – Automatisme :	Espace automatisme

La Commission d'Appel d'Offres, dûment convoquée et réunie le 15 février 2011 à 17h30 a retenu les propositions des entreprises suivantes :

- 6 544 € HT Lot n°1 – Serrurerie : COFAMA pour un montant de
- 27 141 € HT Lot n°4 – Electricité : CEME pour un montant de
- 10 860 € HT Lot n°5 – Peinture : GROSSIAS pour un montant de
- 13 063 € HT Lot n°6 – Carrelage : PARVAUD pour un montant de
- Lot n°7 – Automatisme : ESPACE AUTOMATISME pour un montant de 12 398 € HT.

Des compléments techniques et financiers devaient être obtenus pour valider le choix des entreprises candidates aux lots n°2 et 4.

Après analyse technique et financière complémentaire, il s'avère que :

- Pour le lot n°2, l'entreprise LE CORMIER propose des prestations techniques et humaines supérieures à celles des sociétés PRO BOIS et Atelier BLU ;
- Pour le lot n°4, la proposition technique de l'entreprise ECP est préférable à celle de la société HERVE THERMIQUE.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De retenir les propositions des entreprises suivantes pour chacun des lots :
 - Lot n°1 Serrurerie : COFAMA
Rue Jacques de Vaucanson - 17180 PERIGNY
pour un montant de 6 544.00 € HT, soit 7 826.62 € TTC ;

- Lot n°2 Menuiserie : LE CORMIER
Pôle artisanal - rue E. Mariotte - 17180 PERIGNY
pour un montant de 124 993.35 € HT soit 149 246.87 € TTC ;
- Lot n°3 Chauffage – Plomberie : ECP
16 rue Le Verrier - 17440 AYTRE
pour un montant de 27 788.36 € HT soit 33 234.88 € TTC ;
- Lot n°4 Electricité : CEME ATLANTIQUE
4 rue Antoine Lavoisier - 17440 AYTRE
pour un montant de 27 141.05 € HT soit 32 460.70 € TTC ;
- Lot n°5 Peinture : GROSSIAS
72 rue Fougères - 85200 MONTREUIL
pour un montant de 10 860.19 € HT soit 12 988.79 € TTC ;
- Lot n°6 Carrelage : PARVAUD CERAMIQUE
Parc Atlantique - 17810 SAINT GEORGES DES COTEAUX
pour un montant de 13 063.15 € HT soit 15 623.53 € TTC ;
- Lot n°7 Automatisme : ESPACE AUTOMATISME
27 route de Royan – BP27 – 17120 COZES
pour un montant de 12 397.78 € HT soit 14 827.75 € TTC.

- Et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés avec chaque entreprise pour un montant total de 222 787.88 € HT, soit 256 464.30 € TTC.

III - CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC – CREATION DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - ELECTION DE SES MEMBRES

Code nomenclature : 1.2.10.1

Dans le cadre des procédures relatives aux délégations de service public, l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales prévoit la création d'une commission chargée de procéder à l'ouverture et à l'analyse des candidatures et des offres.

Ainsi, cette commission doit être composée de l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, Président, et de 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel (Article R. 1411-3 du CGCT).

Des membres suppléants sont désignés dans les mêmes conditions.

En outre, le comptable et le représentant du ministre chargé de la concurrence siègeront au sein de la commission avec voix consultatives.

Par ailleurs, les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus (Article R. 1411-4 du CGCT).

Lors de la séance du 28 janvier 2011, le Conseil Municipal a décidé d'arrêter le dépôt des listes au 10 février 2011 afin de procéder au vote lors d'une prochaine séance.

Une liste a été déposée dans les conditions prévues. Celle-ci est composée de la façon suivante :

Titulaires :

- M. Jean-Yves COUTON
- Mme Jacqueline LEVERT
- M. Gérard FOUGERAY
- Mme Hélène CHASSEREAU
- Mme Anne-Marie MOREAU

Suppléants :

- M. Gilles ADRIEN
- Mme Christiane STAUB
- M. Jean-Paul KLEIST
- M. David LABICHE
- M. Philippe DE LAPORTE

Jean-Louis LEONARD ou son représentant désigné, Monsieur Yvon NEVEUX, assureront la présidence.

Jean-Louis LEONARD demande au Conseil Municipal de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne la liste ci-dessus déposée dans les conditions prévues.

IV - RECONDUCTION DU CONTRAT DE DIRECTEUR DE L'OFFICE DE TOURISME

Code nomenclature : 4.2.2.1.

Par délibération en date du 24 novembre 2008, le Conseil Municipal créait un poste contractuel de directeur de l'Office de Tourisme, dans le cadre du transfert de l'activité de l'Office à la commune.

Reprenant les conditions du contrat précédant, ce contrat avait été conclu pour sa durée restante, soit 2 ans, 2 mois et 4 jours, portant ainsi son terme au 4 mars 2011.

Ce contrat étant renouvelable par reconduction expresse, il est proposé de mettre en œuvre cette reconduction, pour 3 ans, à compter du 5 mars 2011.

Le poste reste en tout point conforme à la délibération du 26 novembre 2008, seule sa durée change, passant de 2 ans 2 mois 4 jours, à 3 ans, afin de s'aligner à la durée des contrats précédents de directeur de l'Office de Tourisme.

A l'unanimité, Le Conseil Municipal autorise le Maire à reconduire ce contrat pour 3 ans, à compter du 5 mars 2011.

V - PROCÉDURE DE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE D'UN CAPTAGE D'EAU DESTINÉE A LA CONSOMMATION HUMAINE

Code nomenclature : 1.2.10.1

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal l'a autorisé en avril 2008 à lancer la réactualisation des dossiers liés à la procédure de protection des captages de La Ragotterie. Le document d'incidence et le rapport de l'hydrogéologue sont aujourd'hui finalisés (rapports consultables en Mairie) c'est pourquoi il convient de déposer à la commission captage l'ensemble des documents relatifs à l'instauration des périmètres de protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine des résidents de la commune de Châtelailon-Plage.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur :

- La demande d'ouverture de l'enquête publique en vue de la Déclaration d'Utilité Publique et de l'enquête parcellaire pour l'établissement des servitudes dans les périmètres de protection et des servitudes d'accès aux ouvrages,
- La demande d'ouverture d'enquête relative à l'autorisation de prélèvement au titre des articles L214-1 et 214-3 du Code de l'environnement.

Monsieur le Maire indique que conformément à la législation en vigueur (Code de l'Environnement, Code de la Santé Publique et Code de l'Expropriation pour cause d'Utilité Publique), la Déclaration d'Utilité Publique est indispensable pour autoriser la dérivation des eaux captées, déterminer autour des points de prélèvement des périmètres de protection et grever de servitudes légales les terrains compris à l'intérieur des périmètres de protection rapprochée et éloignée, afin de préserver les captages de toute pollution éventuelle.

Il invite le Conseil Municipal à engager les démarches nécessaires à l'autorisation administrative des captages, des travaux de prélèvement et de l'instauration des périmètres de protection.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire :

1. De demander l'ouverture de l'enquête publique et le cas échéant, de l'enquête parcellaire conjointe, en vue de la Déclaration d'Utilité Publique des prélèvements d'eau et des périmètres de protection des captages mentionnés ci-dessus.
2. De prendre l'engagement :
 - de conduire à son terme la procédure instaurant les périmètres de protection des captages jusqu'à l'information des propriétaires concernés par les éventuelles servitudes et la mise à jour des documents d'urbanisme existants,
 - de réaliser les travaux nécessaires à la protection du captage,
 - d'indemniser les usagers de tous les dommages qu'ils pourront prouver leur avoir été causés par la dérivation des eaux,
 - d'indemniser les propriétaires et exploitants concernés par l'application de la réglementation en matière de protection des captages issue de l'accord-cadre relatif aux activités agricoles ou de toute autre réglementation spécifique,
 - d'indemniser les propriétaires et exploitants concernés par les servitudes légales sur les terrains compris à l'intérieur des périmètres de protection,
 - d'inscrire à son budget les crédits nécessaires à la réalisation du projet, aux frais de procédures, d'entretien, d'exploitation et de surveillance des installations, ainsi que ceux destinés à faire face aux travaux de réparation importants et autres dépenses extraordinaires.
3. De prendre l'engagement de distribuer à partir de cette ressource, une eau destinée à la consommation humaine, répondant aux exigences de qualité établies par le Code de la Santé Publique.
4. De lui donner mandat afin d'engager des démarches pour l'obtention des aides et subventions nécessaires au projet, de solliciter le concours financier de l'Agence de l'Eau, du Conseil Général et d'autres financeurs potentiels, tant au stade des études préliminaires qu'à ceux de la réalisation du dossier de Déclaration d'Utilité Publique et des travaux.

5. De lui donner mandat pour signer tous les documents relatifs à cette opération.
6. De prévoir au Budget les dépenses du projet à la charge de la commune, pour achever les travaux de protection des captages.

VI - PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE – APPROBATION DU RECOURS A UNE CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC.

Jean-Louis LEONARD demande le retrait du point 6 inscrit à l'ordre du jour pour permettre de retravailler le projet de cahier de charges pour la convention de service public.

Ce dossier sera présenté lors d'une séance ultérieure du Conseil Municipal.

VII - MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU POSTE DE SECOURS

Code nomenclature : 1.1.24

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un nouveau poste de secours sera reconstruit au même emplacement que l'ancien poste détruit lors de la tempête Xynthia.

Le nouveau bâtiment aura une surface d'environ 100m² identique à celui installé provisoirement en 2010. La répartition prévisionnelle prévue dans le programme de travaux est la suivante :

- Surface d'accueil : 20 m² ;
- Salle de soins et de surveillance : 14m² ;
- Commodités sapeurs pompiers : 15m² ;
- WC publics (3 WC femmes, 1 WC homme + 2 urinoirs : environ 14m² ;
- Douche, WC handicapés homme et femme indépendants des sanitaires publics : 8m² ;
- Local de rangement : 14m² ;
- Autre aire d'accueil/vigie : 8m² ;
- Local technique : 6m².

Le coût global de l'opération (travaux, maîtrise d'œuvre, frais d'étude, divers) s'élève à environ 300 000 € TTC.

Sur la base d'un montant prévisionnel de travaux de 200 000 € TTC, une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée auprès de plusieurs architectes pour une mission de base. Le montant des honoraires pour la dite mission a été estimé par le maître d'ouvrage à 10% du montant des travaux soit 20 000 € TTC.

4 Cabinets d'architectes ont remis une offre complète dans les délais de la consultation.

N°	Candidat	Taux	Montant
1	Philippe COINTET	11.87%	23 730.00 €
2	SARL SURCOUF - François GADIN	10.00%	20 000.00 €
3	88 ARCHITECTE - Lionel COUTIER	9.00%	18 000.00 €
4	Patrice HELENE - AGAURA	10.00%	20 000.00 €

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le mardi 15 février 2011 et a retenu l'offre la mieux disante au regard des références et du prix, à savoir celle proposée par l'architecte Lionel COUTIER de La Rochelle avec un taux d'honoraires de 9% du montant des travaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le choix de la Commission d'Appel d'Offres et autorise le Maire à notifier le contrat de maître d'œuvre avec l'architecte Lionel COUTIER dans les conditions présentées ci-dessus.

VIII - MARCHÉ DE BROUETTAGE DE SABLE SUR LA PLAGE DE CHÂTELAILLON-PLAGE

Code nomenclature : 1.1.19

Monsieur le Maire annonce que le marché pour les transferts annuels sur la plage de Châtelailon-Plage a pris fin au 31/12/2010. Une consultation a donc été lancée en procédure adaptée pour renouveler ce marché de travaux. Ce dernier a pour objet l'extraction, le transport, le nivellement et le dégraissage des barrières girondines sur la plage.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'un marché à bons de commande dont les minima et maxima sont les suivants :

Minima / an	20 000m ³ (incluant le dégraissage de girondines)
Maxima / an	50 000m ³ (incluant dégraissage de girondines)

Il précise également que trois autres prix unitaires (prix journalier de bulldozer, prix journalier de pelle mécanique, prix journalier d'un tracteur avec une benne) ont été demandés pour d'éventuelles interventions ponctuelles de remise en état de la plage.

Sa validité s'étend jusqu'au 31 décembre 2013 ; il est conclu pour une durée de 3 ans.

Il énonce que la publicité a été réalisée :

- Par parution sur le site de la ville de Châtelailon-Plage le 6 janvier 2011,
- Par envoi de dossier de consultation aux entreprises susceptibles de répondre, à savoir EIFFAGE (17700), EUROVIA (17780), SMDT BARBE (17290), SCREG (17139), MASSE ALBERT (17560), RE TP (17740).

La date limite de remise des offres était fixée au 27 Janvier 2011 à 12 heures.

Cinq plis sont arrivés dans les délais par envoi postal ou déposés contre récépissé : 1/ EUROVIA ; 2/ EIFFAGE ; 3/ SCREG ; 4/ MASSE ALBERT ; 5/ SMDT BARBE

Monsieur le Maire explique que la Commission d'Appel d'Offres réunie le mardi 15 février 2011 a examiné les offres reçues en vertu des critères pondérés énoncés au règlement de la consultation (pondération de 30% pour la valeur technique et pondération de 70% pour le prix des prestations).

Au regard de ces critères, la Commission d'Appel d'Offres dûment convoquée et réunie le 15 février 2011 à 17h30 a établi le classement suivant en retenant l'entreprise EIFFAGE.

Entreprises et n° de pli	Critère Valeur technique (30%)	Critère Prix du mètre cube (60%)	Critère Prix location des engins (10%)	Note (après pondération)	Classement
EUROVIA	28	30	4	62	3
EIFFAGE	28	60	10	98	1
SCREG	26	10	0	36	5
MASSE	25	10	8	43	4
SMDT	23	40	10	73	2

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le choix de la Commission d'Appel d'Offres et autorise le Maire à notifier le marché à bons de commande avec l'entreprise EIFFAGE pour les montants suivants :

	€ HT
Prix du m3 brouetté	1.30 €
Pelle mécanique / j	610 €
Bulldozer / j	670 €
Tracteur benne / j	460 €

IX - RENOUELEMENT CONVENTION HANDIPLAGE

Code nomenclature : 9.1.1

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que la commune a obtenu en 2005, la labellisation Handiplage de niveau 1. Cette labellisation a été conclue pour une durée de 5 ans, elle est caduque à ce jour.

Il propose de renouveler la convention de partenariat Handiplage pour une durée de 5 ans dans les mêmes conditions et avec les mêmes équipements qu'en 2005. Cette labellisation de niveau 1 consiste à rendre accessible aux personnes handicapées la plage et la baignade.

Il est mis à leur disposition pendant la saison estivale, une cabine de bain avec une douche de plage, un cheminement sur la plage et deux fauteuils amphibies (TIRALO).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de partenariat Handiplage pour une durée de 5 ans dont le projet est annexé à la présente.



39 rue des Faures 64100 Bayonne
tél. / fax : 05 59 59 24 21
email : handiplage@handiplage.fr
<http://www.handiplage.fr>

CONVENTION DE PARTENARIAT
Labellisation du site Handiplage de CHATELAILLON PLAGE -Niveau I-

14-CHAT-05

ENTRE

Association Handiplage – 39 rue des Faures – 64100 BAYONNE
Représentée par Monsieur Ramón ESPI - Président

D'une part,

ET

Hotel de Ville – Boîte Postale 72 – 17340 CHATELAILLON PLAGE-
Représenté par Madame Jacqueline LEVERT- Adjoint au Maire chargée de la Mer et du Littoral

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Renouvelons pour une durée de cinq ans le label handiplage niveau I, par le maintien de moyens qui assurent un accueil de qualité et l'accessibilité pour les personnes handicapées sur le(s) site(s) : Plage "de Chatellaillon".

A ce titre, l'Hotel de Ville de Chatellaillon s'engage à :

ARTICLE 1

Afficher le label en bonne place de préférence à l'extérieur du site, et dans toutes les publications et support d'information assurant la promotion du site handiplage.

ARTICLE 2

Garantir une disponibilité optimale et durable des équipements et espaces adaptés à la clientèle handicapées pendant la durée de la saison estivale.

ARTICLE 3

Fournir sur simple demande une information descriptive objective et fiable sur les caractéristiques du site handiplage



39 rue des Faures 64100 Bayonne
tél. /fax : 05 59 59 24 21
email : handiplage@handiplage.fr
http://www.handiplage.fr

ARTICLE 4

Favoriser la qualité de l'accueil par des actions de formations ou de sensibilisation destinées aux personnels employés sur le site handiplage.

ARTICLE 5

Maintenir par un entretien régulier les équipements et services qui ont permis l'obtention du label et informer l'association Handiplage de tout changement susceptible de modifier les conditions d'accueil et d'accessibilité.

ARTICLE 6

Euvrer pour une meilleure accessibilité autour du site (voirie, transports et accueil des personnes handicapées).

ARTICLE 7

Le manquement de principe énoncé dans le présent titre peut entraîner le retrait du label par l'association Handiplage.

ARTICLE 8


L'association Handiplage ne serait être tenue responsable de tout accident survenu sur un site.

Fait en double exemplaire, à CHATELAILLON PLAGE, le 4 février 2011

Pour l'Association Handiplage

Pour l'Hotel de Ville de Chatelaillon
Plage

Le Président,


Monsieur Ramon ESPI

L'Adjoint au Maire chargée de la Mer et
du Littoral,
Madame Jacqueline LEVERT

HANDIPLAGE

39 RUE DES FAURES
64100 BAYONNE



X - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2011 A L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PAUL MICHAUD

Code nomenclature : 8.1.5

L'école Paul Michaud a organisé une « école de découverte » du 7 au 18 Janvier 2011 à Evolène (Suisse), dans le cadre du jumelage entre Châtelailon-Plage et Evolène. Ce voyage a été validé par l'Inspection Académique de Charente-Maritime sur le projet d'école 2009/2012.

Le séjour a occasionné des frais dont le détail figure en annexe et pour lesquels Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser une aide exceptionnelle de 1 500 euros (sur les crédits disponibles à la ligne budgétaire « réserve voyages scolaires », imputation 004 212 657361).

Outre cette aide exceptionnelle, la Mairie de Châtelailon-Plage a participé à ce séjour au travers des dotations annuelles de coopérative scolaire et de la subvention allouée à l'Amitié Franco-Suisse, et avec les moyens techniques et logistiques permettant la bonne marche du projet (assistance auprès de l'association de parents d'élèves pour les activités ressources, mise à disposition de minibus et de personnel).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à verser cette subvention de 1 500 euros à la coopérative de l'école Paul Michaud.

XI - DEMANDE D'AIDE AU TITRE DU F.S.U.E. POUR LES DÉGÂTS TEMPÊTE XYNTHIA / REMISE EN FONCTION D'ÉQUIPEMENTS ET D'INFRASTRUCTURES ENDOMMAGÉES (AXE 1, MESURE 1)

Code nomenclature : 7.5.1.

L'Etat français a fait appel à la solidarité de l'Union Européenne pour participer financièrement à la réparation des dégâts de la tempête Xynthia du 28 février 2010.

La Commission Européenne a donc activé le Fonds de Solidarité de l'Union Européenne (F.S.U.E.) qui sert lorsqu'un Etat membre est victime d'une catastrophe naturelle majeure.

Les dépenses qui peuvent être financées, sur factures acquittées, concernent notamment la remise en état d'infrastructures ou équipements et le nettoyage après la tempête.

Sont exclues les dépenses de replantation des espaces verts et les dépenses qui ont été prises en charge par les assurances.

Sont exclues notamment les dépenses de reconstruction des protections face à la mer endommagées par Xynthia puisqu'elles ont déjà été subventionnées à hauteur de 80 % par l'Etat et l'Europe.

Il est donc possible de présenter une demande d'aide au titre du F.S.U.E. au profit de la commune de Châtelailon-Plage pour un montant de dépenses de 78 180,85 € correspondant à la codification suivante :

- Axe 1 : Remise en fonction immédiate des infrastructures et des équipements dans les domaines de l'énergie, de l'eau et des eaux usées, des télécommunications, des transports, de la santé et de l'enseignement
- Mesure 1 : Bâtiments publics et équipements endommagés, infrastructures, digues et défenses contre la mer et équipements portuaires.

Le plan de financement envisageable, avec une aide au titre du F.S.U.E. de 32,76 %, laisse à la charge de la commune 30 % du montant HT.

DEPENSES		RECETTES		
Postes	Montant HT	Financement	Montant	%
Remise en état équipements plage	58 998,25	Subv. Ministère de l'Intérieur	29 114,55	37,24%
Clôtures	19 182,60	F.S.U.E.	25 612,04	32,76%
		Autofinancement	23 454,26	30,00%
	78 180,85		78 180,85	100%

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter une aide de 25 612,04 € au titre de l'axe 1, mesure 1 du F.S.U.E. portant sur un total de dépenses non assurables de 78 180,85 €.

XII - DEMANDE D'AIDE AU TITRE DU F.S.U.E. POUR LES DÉGÂTS TEMPÊTE XYNTHIA / RETABLISSEMENT EN ÉTAT DE FONCTIONNEMENT DES RESEAUX (AXE 1, MESURE 4)

Code nomenclature : 7.5.1.

L'Etat français a fait appel à la solidarité de l'Union Européenne pour participer financièrement à la réparation des dégâts de la tempête Xynthia du 28 février 2010.

La Commission Européenne a donc activé le Fonds de Solidarité de l'Union Européenne (F.S.U.E.) qui sert lorsqu'un Etat membre est victime d'une catastrophe naturelle majeure.

Les dépenses qui peuvent être financées, sur factures acquittées, concernent notamment la remise en état d'infrastructures ou équipements et le nettoyage après la tempête.

Sont exclues les dépenses de replantation des espaces verts et les dépenses qui ont été prises en charge par les assurances.

Sont exclues notamment les dépenses de reconstruction des protections face à la mer endommagées par Xynthia puisqu'elles ont déjà été subventionnées à hauteur de 80 % par l'Etat et l'Europe.

Il est donc possible de présenter une demande d'aide au titre du F.S.U.E. au profit de la commune de Châtelailon-Plage pour un montant de dépenses de 33 921,93 € correspondant à la codification suivante :

- Axe 1 : Remise en fonction immédiate des infrastructures et des équipements dans les domaines de l'énergie, de l'eau et des eaux usées, des télécommunications, des transports, de la santé et de l'enseignement
- Mesure 4 : Rétablissement en état de fonctionnement des réseaux d'eau, d'assainissement, d'électricité, d'éclairage et de téléphonie.

Le plan de financement envisageable, avec une aide au titre du F.S.U.E. de 32,76 %, laisse à la charge de la commune 30 % du montant HT.

DEPENSES		RECETTES		
Postes	Montant HT	Financement	Montant	%
Hydrocurage des réseaux pluviaux	33 921,93	Subv. Ministère de l'Intérieur	12 632,53	37,24%
		F.S.U.E.	11 112,82	32,76%
		Autofinancement	10 176,58	30,00%
	33 921,93		33 921,93	100%

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter une aide de 11 112,82 € au titre de l'axe 1, mesure 4 du F.S.U.E. portant sur un total de dépenses non assurables de 33 921,93 €.

XIII - DEMANDE D'AIDE AU TITRE DU F.S.U.E. POUR LES DÉGÂTS TEMPÊTE XYNTHIA / NETTOYAGE IMMEDIAT DES ZONES SINISTREES (AXE 4, MESURE 2)

Code nomenclature : 7.5.1.

L'Etat français a fait appel à la solidarité de l'Union Européenne pour participer financièrement à la réparation des dégâts de la tempête Xynthia du 28 février 2010.

La Commission Européenne a donc activé le Fonds de Solidarité de l'Union Européenne (F.S.U.E.) qui sert lorsqu'un Etat membre est victime d'une catastrophe naturelle majeure.

Les dépenses qui peuvent être financées, sur factures acquittées, concernent notamment la remise en état d'infrastructures ou équipements et le nettoyage après la tempête.

Sont exclues les dépenses de replantation des espaces verts et les dépenses qui ont été prises en charge par les assurances.

Sont exclues notamment les dépenses de reconstruction des protections face à la mer endommagées par Xynthia puisqu'elles ont déjà été subventionnées à hauteur de 80 % par l'Etat et l'Europe.

Il est donc possible de présenter une demande d'aide au titre du F.S.U.E. au profit de la commune de Châtelailon-Plage pour un montant de dépenses de 158 098,37 € correspondant à la codification suivante :

- Axe 4 : Nettoyage immédiat des zones sinistrées y compris zones naturelles
- Mesure 2 : Collecte, évacuation et traitement des encombrants et déchets déposés par la tempête, pompage de l'eau

Le plan de financement envisageable, avec une aide au titre du F.S.U.E. de 32,76 %, laisse à la charge de la commune 30 % du montant HT.

DEPENSES		RECETTES		
Postes	Montant HT	Financement	Montant	%
Déblaiement, nettoiemnts, bennes ...	158 098,37	Subv. Ministère de l'Intérieur	58 875,83	37,24%
		F.S.U.E.	51 793,03	32,76%
		Autofinancement	47 429,51	30,00%
	158 098,37		158 098,37	100%

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter une aide de 51 793,03 € au titre de l'axe 4, mesure 2 du F.S.U.E. portant sur un total de dépenses non assurables de 158 098,37 €.

XIV - ACCEPTATION D'UN DON

Code nomenclature : 7.5.4

Le 6 janvier dernier a été célébré le mariage de Monsieur HUET et de Madame SIMONET.

A cette occasion, le couple a souhaité faire un don de 250 € à la commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le don de 250 € fait à la commune en tant que recette exceptionnelle.

XV - LOCATION BAIL COMMERCIAL A LA SOCIÉTÉ AELIS

Code nomenclature : 3.3.1

Suite au départ le 23 octobre 2010 de Messieurs TETARD et PACAUD, géomètres - experts, représentants de la société Foncier Topo Conseil, le local communal situé au 58 avenue de Strasbourg reste inoccupé.

Messieurs DROUART et CARRIN-VIGUET cogérants de la société AELIS actuellement basée 1 rue Alexander Fleming à La Rochelle, ont présenté à la Commune de Châtelailon-Plage une demande afin d'exercer leur activité d'ingénierie informatique dans ce local.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de louer ce local, d'une surface de 128 m² à la société AELIS du 1^{er} avril 2011 jusqu'au 31 mars 2020, selon les conditions suivantes :

- loyer annuel initial : 19 032 € (soit 1 586 € par mois),
- bail commercial de 9 ans,
- date de départ : 01/04/2011,
- révision annuelle du loyer selon indexation à l'indice du coût de la construction,
- paiement du loyer : échéance mensuelle en début de mois.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour établir et signer un nouveau bail avec la société AELIS aux conditions indiquées ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00



Le Maire,

Jean-Louis LEONARD